

DÉPARTEMENT
LOZÈRE

ARRONDISSEMENT
Mende

CANTON
Nasbinals

MAIRIE DE MARCHASTEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22/05/2013

Nombre

de conseillers en exercice	9
de présents	9
de votants	9

L'an deux mille douze et le quatorze novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, Mr Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Guy ENSUQUE, Eric MALHERBE, Mr Robert RAYNAL, Mlle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Objet

Mise à disposition de la
secrétaire de mairie

Absents :

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Guy ENSUQUE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Maire expose au Conseil Municipal que pour faire face à l'urgence de la situation suite à l'absence de la secrétaire de la communauté de communes de l'Aubrac Lozérien, la commune de Marchastel pourrait mettre à la disposition de la communauté de commune Madame Séverine TROCELLIER, adjoint administratif sur la commune pour pouvoir assurer le remplacement de cet agent indisponible.

Madame TROCELLIER Séverine est d'accord pour effectuer les tâches administratives dans cette collectivité.

L'Assemblée Municipale est invitée à se prononcer sur cette mise à disposition.

Ouï, l'exposé du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil accepte de mettre à disposition de la communauté de Communes de l'Aubrac Lozérien Madame Séverine TROCELLIER à raison d'une durée hebdomadaire variable selon les besoins afin d'y effectuer les taches de secrétariat et de comptabilité pour une durée de 6 mois.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents

Acte rendu exécutoire,
après dépôt ou
transmission en
Préfecture le 22/05/2013
et publication ou
notification
le 22/05/2013

NOTA- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 14/05/2013

Pour extrait conforme au registre
Fait à MARCHASTEL le
22/05/2013
Le Maire